

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Affaire Kanga : le Gabon obtient

LA Confédération africaine de football a débouté la Fédération congolaise dans sa plainte concernant le milieu de terrain des Panthères et pour laquelle la partie gabonaise a apporté des arguments décisifs pour éviter notamment la disqualification pour la prochaine coupe d'Afrique des nations au Cameroun. Un vrai soulagement.

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

ATTENDU par un peuple en haleine, au Gabon comme en République démocratique du Congo (RDC), le verdict de la Confédération africaine de football (Caf) a été favorable à Guelor Kanga Kaku, accusé d'usurpation d'identité et d'usage de faux par la Fédération congolaise de football (Fécofo). Cette dernière a, en effet, été déboutée hier par la commission Jury disciplinaire de l'instance faîtière du football africain, qui a enfin tranché, après les sessions d'audition (accompagnées de plaidoiries) des 9 et 24 mai derniers sur l'affaire concernant le milieu de terrain international gabonais d'origine congolaise.

Le Gabon, qui était sous la menace d'une disqualification de la Coupe d'Afrique des nations (Can) à venir et des deux éditions suivantes, devrait donc participer à la grand-messe du football continental programmée en 2022. Même si Fédération gabonaise de football (Fégafoot), accusée par la Fécofo de faux et usage de faux, a toujours manifesté sa sérénité depuis son mémoire responsif à la saisine de la Caf du 30 avril, puis après les deux auditions précédant l'heureux épilogue, le soulagement est grand dans les chaumières et sur l'ensemble du territoire gabonais. Il faut dire que les éléments d'attaque fournis par la Fécofo (acte de succession de l'immeuble familial, attestation de composition familiale, formulaire de demande de passeport du père du joueur, fiche d'identification des grands-parents et un réquisitoire d'information relative à l'identification du joueur et une carte d'enrôlement sous l'appellation de Guelor Kiaku Kiaku Kiangani) ont été considérés "non probants" par le jury disciplinaire de la Caf. Affichés ou révélés sur des sites congolais, les licences de club n'ont donc pas figuré parmi les éléments versés par la Fécofo. Laquelle a donc vu sa plainte initiée le 14 avril dernier logiquement rejetée. Même si elle

a encore la possibilité de saisir le Jury d'appel de la Caf, voire le Tribunal arbitral du sport (TAS) pour contester l'issue d'une affaire qui n'aurait certainement jamais existé si la RDC s'était qualifiée (sur le terrain) pour la Can 2021. C'est, en effet, au 26 mars dernier, un jour après la lourde défaite (0-3) face au Gabon qui entérinait l'élimination des Léopards de la RDC de la phase finale du rendez-vous africain, que les premiers signaux de contestation ont été envoyés sur les réseaux sociaux. Contre celui qui a été double passeur décisif à Franceville et présent de bout en bout au match aller bouclé sur un score vierge (0-0), au stade des-Martyrs de Kinshasa, le 14 novembre 2019. Ce joueur qui, après l'officialisation de la plainte, a défié les autorités congolaises de fournir des documents officiels d'identité lui appartenant. Sûr de son fait et mettant à nu, à la face du monde, les manquements en la matière de son pays d'origine. Où les deux licences de club vues sur les réseaux sociaux l'ont présenté en Kiaku Kiaku Kiangani, né le 8 octobre 1985 à Kinshasa. Le lien n'a donc pu être établi que juridiquement, Guelor Kanga Kaku, officiellement natif d'Oyem, le 1er septembre 1990, soit la même personne. Aidé en cela pour les preuves fournies par la Fégafoot. Notamment, acte de naissance légalisé, passeports civil et sportif, copies des licences des clubs gabonais fréquentés, parcours sportif européen, en plus des preuves de sa présence depuis 2008 dans le système TMS de la Caf (fichier enregistrant la participation aux différentes compétitions de l'instance continentale) avec la nationalité gabonaise. Ainsi sonne (définitivement?) le glas des espoirs de la RDC d'écarter le Gabon sur tapis vert et prendre sa place dans sept mois au Cameroun. Même si on peut s'attendre à des rebondissements venant de la partie congolaise dans une affaire qui devrait définitivement interpellier les autorités gabonaises. Quel qu'en soit le domaine de compétence.




Photo : Wilfried MBINAH

Attaqué par la Fécofo et défendu par la Fégafoot, Guelor Kanga (jaune) a eu gain de cause après le ve

CONSIDÉRANTS

DÉCISION



©D. Maixant MOUSSAVOU

1. Considérant d'une part, les prétentions de la FECOFA portant sur l'existence d'une falsification de l'identité du joueur en question ainsi que les éléments présentés par cette dernière à savoir entre autres: 1) acte de succession de l'immeuble familial sis 182 Avenue Bosenge; 2) attestation de composition familiale; 3) formulaire de demande de passeport Monsieur Nsiala Nkanga William père du joueur en question; 4) fiche d'identification des grands parents; 5) Réquisitoire d'information relative à l'identification du joueur; 6) CENI, enrôlement de Monsieur Kiaku Kiaku Kiangani Guelor né à Kinshasa le 08 octobre 1985;

2. Considérant d'autre part, les prétentions de la FEGAF00T ainsi que les éléments de preuve soumis par cette dernière, à savoir entre autres: 1) l'acte de naissance du joueur Guelor Kanga KAKU; 2) le passeport du joueur; 3) le passeport sportif du joueur; 4) copies licences Club Gabonais du joueur; 5) parcours sportif européen du joueur;

3. Considérant que le joueur Guelor Kanga Kaku est enregistré sur le système CMS de la CAF comme étant de nationalité Gabonaise et ayant participé depuis 2008 à l'ensemble des compétitions de la CAF avec l'équipe nationale du Gabon et les équipes Gabonaises en compétitions interclubs;

4. Au demeurant, après avoir examiné tous ces éléments, le Jury Disciplinaire estime que les prétentions de la FECOFA ainsi que les éléments présentés par cette dernière n'ont pas été jugés probants et suffisants pour établir la matérialité d'une falsification de l'identité du joueur de la part de la FEGAF00T; En outre le jury disciplinaire n'a pu constater aucune irrégularité concernant l'éligibilité du joueur en question, ni de son enrôlement au sein de la CAF;

DÉCISION

Le Jury Disciplinaire de la CAF rejette purement et simplement la plainte de la FECOFA.

nt gain de cause



rdict de la Caf

"Nous étions sereins"

J.A.L.
Libreville/Gabon

AU côté de sa collaboratrice Maude Yacine Mackita, Hilarion Carly Nkoulou Obdo, président de la Commission juridique de la Fégafoot, a assuré la défense de la partie gabonaise lors des auditions en visioconférence avec le Jury disciplinaire de Caf. La satisfaction était donc logiquement de mise au sortir du verdict qui a blanchi Guelor Kanga. Il dit n'avoir jamais douté, malgré le combat des réseaux sociaux remportée

oar les Congolais, aidés par la communication pas toujours correcte de la Fécofa.

" Nous avons entièrement confiance en la juridiction de la Caf que nous connaissons très bien, pour avoir déjà travaillé avec elle sur d'autres affaires concernant le Gabon. Nous n'avons pas voulu céder à l'affollement de la toile, notamment dans notre pays. Nous savions que les allégations et prétentions de la Fécofa ne reposaient pas sur des éléments solides, comme elle l'a pu l'affirmer dans sa communication. Un manifeste de vols, un document d'enrôlement

sans photo ni empreinte digital, un témoignage non authentifié ne peuvent être considérés comme des crédibles dans une démonstration juridique. Au même titre qu'une licence identique à celle présentant Chancel Mbemba et que nous avons utilisé dans un angle d'attaque. Ce sont ces éléments que nous avons remis en cause, en plus d'apporter des preuves juridiques que Guelor Kanga Kaku et Kiaku Kiaku Kiangani ne font pas la même personne. " a-t-il déclaré, hier, celui qui ne serait pas surpris de voir la Fécofa saisir d'autres juridictions.

Éditorial

Échec à Kinshasa!

L'affaire Kanga Guélor a connu son épilogue, du moins, avec la décision en première instance de la Confédération africaine de football (CAF), de débouter la République démocratique du Congo. Le "hold-up" tenté par l'instance faïtière du ballon rond de ce pays frère a finalement échoué. Au grand dam de ses dirigeants ainsi que des Congolais qui n'ont toujours pas digéré l'humiliation des léopards à Franceville. Et chose curieuse, de certains de nos compatriotes antinationalistes qui ont prêté main-forte à la réussite de ce coup de force. Ils doivent bien se mordre les doigts.

Le résultat est tombé comme un couperet pour les dirigeants congolais. Le Gabon sera au rendez-vous de la Can 2021. Et ne sera pas au ban de la communauté footballistique africaine et mondiale pour faux et usage de faux en écriture. Ce

Le résultat est tombé comme un couperet pour les dirigeants congolais.

verdict cinglant, nos frères Congolais s'en seraient bien passés s'ils avaient été beaux joueurs. Car, il sonne comme un nouvel échec cuisant pour Kinshasa. Elle aurait dû entendre les incessants appels de ses compatriotes à la raison des résultats acquis sur le terrain au lieu de s'arc-bouter sur une affaire de dossier "Kanga" qui n'a fait que révéler son immense désespoir de ne point être présent à la grande fête du football africain Cameroun-2021. Une affaire "d'honneur et de légitimité" qui s'est dégonflée piteusement puisque la Caf a dit le droit. Rien que le droit. En essayant d'écarter le Gabon avec des arguments peu convaincants, Kinshasa s'est non seulement fourvoyée mais a

surtout fait preuve d'un amateurisme déconcertant. Elle va pouvoir rendre des comptes à ceux des rues de la capitale de l'ancienne colonie belge qui pensaient que le patronyme suffisait pour justifier la nationalité. C'est oublier qu'il n'y a pas que dans le golfe de Guinée qu'on croise les Koffi, Kodjo, Kolawolé ou Olomidé. Il faut bien qu'ils sachent que les nombreux brassages depuis les indépendances ont réglé la question "nationale". Donc Guélor Kanga est bien Gabonais... Il y a donc lieu à tirer les leçons de bras de fer inutile entre deux pays liés par la géographie, l'histoire et la culture. Coté congolais, s'entourer suffisamment de précautions qui tiennent compte du contexte actuel avant de tenter à l'avenir une démarche similaire. Ça, les cadres de la Fécofa doivent l'intégrer définitivement afin d'éviter à leurs dirigeants politiques et à leur peuple ce genre de saut dans l'inconnu qui ne peut qu'échouer lamentablement. Côté gabonais, il reste que même si des arguments probants ont été présentés, les nôtres se doivent de sortir définitivement de la légèreté flagrante et nuisible avec laquelle on règle certains problèmes auxquels nous sommes parfois confrontés. Aussi bien dans le domaine du sport que ceux touchant à d'autres secteurs, pour éviter que l'on ne se retrouve englués dans des situations de ce type.

En clair, il s'agit pour nos élites de tirer les leçons de l'échec des Kinois, en œuvrant pour une meilleure organisation de nos instances sportives, nos clubs, la définition de politiques de formation efficaces, de recrutements et autres aspects indispensables à la bonne marche de ce secteur en proie à des crises et difficultés de tous ordres. Pour que plus jamais, nous ne vivions ça.

Lin-Joël NDEMBET